



**Demande de renseignements
pour
des services de gestion des dossiers et de l'information**

Demande de renseignements n° DC-2016-PA-05

Publication : Lundi 26 septembre 2016

Date limite de réception des propositions : Mercredi 19 octobre 2016

1. Introduction

La présente demande de renseignements est publiée par la Commission canadienne du tourisme, exerçant ses activités sous le nom de Destination Canada (la « CCT »), dans le but d'obtenir des renseignements sur le marché qui l'aideront à choisir des options et à déterminer des critères pour un achat ultérieur. Les fournisseurs intéressés doivent communiquer à la CCT les renseignements demandés ci-dessous.

La CCT est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État fédérale, elle soutient l'industrie canadienne du tourisme en faisant la promotion du Canada en tant que destination touristique quatre saisons de premier choix et soutient l'économie du pays en générant des recettes d'exportation du tourisme.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web www.destinationcanada.com.

2. Calendrier de la demande de renseignements

Date de publication de la demande de renseignements	Lundi 26 septembre 2016
Date limite de réception des questions	Lundi 3 octobre 2016
Date limite de réception des addendas	Mercredi 12 octobre 2016
Date limite de réception des propositions	Mercredi 19 octobre 2016

Ce calendrier est provisoire et peut être modifié à tout moment par la CCT, qui peut également annuler ou repousser les dates limites de réception des questions, des addendas et des propositions.

3. Contexte

Destination Canada (DC) est à la recherche d'un fournisseur de services de gestion des dossiers et de l'information (GDI) qui applique les pratiques exemplaires de l'industrie et respecte les obligations légales en matière de GDI.

4. Renseignements demandés

Rendez-vous :

- à l'annexe B pour connaître les objectifs et les exigences;
- à l'annexe C pour indiquer votre tarif.

5. Instructions pour les propositions

Les fournisseurs intéressés doivent envoyer les renseignements demandés et le formulaire de proposition signé au plus tard le **mercredi 19 octobre 2016** à l'adresse courriel indiquée, à l'attention de la personne-ressource suivante :

Peyman Azar, PGCA
Conseiller, Approvisionnement
procurement@destinationcanada.com

Les propositions doivent être en format PDF et la ligne d'objet du courriel doit indiquer le titre et le numéro de la présente demande de renseignements (voir la page couverture du présent document). Les propositions envoyées par courriel ne doivent pas dépasser huit mégaoctets, signature de courriel comprise. Au besoin, les fournisseurs intéressés doivent diviser leur réponse en fichiers numérotés de taille appropriée (moins de huit mégaoctets). Dans leur message, les fournisseurs intéressés doivent fournir une description de chacune des pièces jointes et indiquer le nombre de courriels qu'ils envoient.

Les fournisseurs intéressés doivent signer et remplir le formulaire de proposition (annexe A) afin d'indiquer qu'ils reconnaissent, entre autres, que les propositions envoyées à la suite de la présente demande de renseignements ne créent ni lien ni obligation juridique relativement à l'approvisionnement en biens ou en services.

Pour toute question sur la présente demande de renseignements, les fournisseurs intéressés peuvent s'adresser à la personne-ressource nommée ci-dessus.

ANNEXE A – FORMULAIRE DE PROPOSITION

1. Renseignements sur le fournisseur intéressé

Veuillez remplir le présent formulaire et nommer une personne-ressource chargée de répondre aux questions et d'assurer la communication durant le processus de demande de renseignements.	
Dénomination sociale de l'entreprise intéressée	
Autres noms sous lesquels l'entreprise exerce ses activités	
Adresse municipale	
Ville et province ou État	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopieur	
Site Web de l'entreprise (le cas échéant)	
Nom et titre de la personne-ressource	
Numéro de téléphone de la personne-ressource	
Numéro de télécopieur de la personne-ressource	
Adresse courriel de la personne-ressource	

2. Cadre de référence

En répondant à la présente demande de renseignements, le fournisseur intéressé accepte le cadre de référence suivant.

a) La demande de renseignements n'est pas un processus d'appel d'offres officiel

La présente demande de renseignements est publiée aux fins de collecte de renseignements et n'a pas pour but de créer un processus d'appel d'offres officiel et exécutoire qui donnerait lieu à un « contrat A ». Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, la présente demande de renseignements n'entraînera pas nécessairement de négociations subséquentes, l'attribution directe d'un contrat ou un appel d'offres ouvert ou sur invitation, et ne constitue pas un engagement de la CCT à se procurer des biens ou des services.

b) La demande de renseignements ne limite pas les droits antérieurs de la CCT

La présente demande de renseignements ne limite aucun des droits antérieurs de la CCT. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, la CCT se réserve expressément le droit, à sa

discrétion :

- i) de demander des renseignements supplémentaires aux fournisseurs potentiels, y compris à des fournisseurs qui n'ont pas répondu à la présente demande de renseignements, ou d'engager une discussion avec eux;
- ii) d'engager des négociations directes portant sur l'approvisionnement en biens ou en services avec des fournisseurs potentiels, qu'ils aient répondu ou non à la présente demande de renseignements;
- iii) de communiquer avec un nombre restreint de fournisseurs potentiels, qui peuvent être limités à ceux qui ont répondu à la présente demande de renseignements ou inclure des fournisseurs potentiels qui n'y ont pas répondu, aux fins d'un processus d'appel d'offres pour l'approvisionnement en biens ou en services;
- iv) de choisir de procéder par voie d'appel d'offres ouvert, dans le cadre duquel tous les fournisseurs potentiels, qu'ils aient répondu ou non à la présente demande de renseignements, peuvent concourir pour l'attribution d'un contrat d'approvisionnement en biens ou en services;
- v) de choisir de ne pas se procurer les biens ou les services visés par la présente demande de renseignements.

Ces droits expressément réservés s'ajoutent à tous les autres droits de la CCT qui existaient avant la publication de la présente demande de renseignements.

c) Les tarifs indiqués sont à titre indicatif seulement

Les tarifs fournis par les fournisseurs intéressés sont à titre indicatif seulement et ne les lient pas. Les engagements juridiquement contraignants en matière de tarifs et d'achats seront établis dans les modalités d'un processus d'appel d'offres subséquent ou à la signature d'une entente écrite.

d) L'information indiquée dans la présente demande de renseignements est estimative

La CCT et ses conseillers ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie relativement à l'exactitude de l'information contenue dans la présente demande de renseignements ou communiquée par addenda. Les quantités indiquées et les données contenues dans la présente demande de renseignements ou communiquées par addenda sont des estimations fournies à titre informatif.

e) Les parties sont responsables de leurs frais respectifs

La CCT n'est pas responsable des dépenses engagées par les fournisseurs intéressés, y compris les dépenses liées à la préparation des propositions liées à cette demande de renseignements. Les parties sont responsables de leurs frais respectifs dans le cadre du présent processus de demande de renseignements, y compris tous les frais liés i) à la préparation et à la publication de la présente demande de renseignements; ii) à la préparation et au dépôt d'une proposition; iii) à toute autre activité liée au présent processus de demande de renseignements.

f) Exactitude des propositions

Les fournisseurs intéressés attestent que les renseignements qu'ils fournissent sont, à leur connaissance, complets et exacts.

g) Les propositions ne seront pas rendues

À moins d'indication contraire dans la présente demande de renseignements ou de demande expresse à cet effet, les propositions et les documents à l'appui ne seront pas rendus aux fournisseurs.

h) Renseignements confidentiels de la CCT

Tous les renseignements fournis par la CCT ou obtenus de celle-ci sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la présente demande de renseignements, avant ou après la publication de celle-ci, i) sont la propriété exclusive de la CCT et doivent être traités comme des renseignements confidentiels; ii) ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que pour répondre à la présente demande de renseignements; iii) ne doivent pas être divulgués sans autorisation écrite préalable de la CCT; iv) doivent être rendus à la CCT dès qu'elle en fait la demande.

Les fournisseurs intéressés ne peuvent à aucun moment communiquer directement ou indirectement avec les médias pour parler de la présente demande de renseignements sans autorisation écrite préalable de la CCT.

i) Renseignements confidentiels des fournisseurs intéressés

Comme la CCT est régie par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les renseignements qui lui sont fournis en réponse à la présente demande de renseignements pourraient être divulgués. Les fournisseurs ne doivent pas inclure de renseignements exclusifs ou confidentiels dans leur proposition. Par la présente, les fournisseurs intéressés reconnaissent que tous les renseignements fournis dans leur proposition, y compris ceux qui sont fournis à titre confidentiel, peuvent être divulgués par la CCT. Si nécessaire, les propositions des fournisseurs peuvent être divulguées de manière confidentielle à des conseillers engagés par la CCT pour la conseiller ou l'aider durant le processus de demande de renseignements, notamment aux fins d'examen. La CCT peut également rendre public le nom de tous les fournisseurs ayant envoyé une proposition.

j) Droit applicable

Le processus de demande de renseignements est régi par les lois de la province de la Colombie-Britannique et les lois du Canada qui s'appliquent et sera interprété conformément à ces lois.

Signature du témoin

Signature du représentant du fournisseur

Nom du témoin

Nom du représentant du fournisseur

Titre du représentant du fournisseur

Date

ANNEXE B – OBJECTIFS ET EXIGENCES

Destination Canada (DC) est à la recherche d'un fournisseur de services de gestion des dossiers et de l'information (GDI) qui :

- aidera Destination Canada à définir ses obligations en matière de GDI en vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* et d'autres pratiques obligatoires;
- évaluera les pratiques et les politiques de GDI actuelles de Destination Canada afin de repérer les lacunes en matière de respect de la *Loi* ou d'autres pratiques obligatoires ou exemplaires;
- fera des recommandations et créera une feuille de route (plan de projet) pour la correction des lacunes en matière de conformité à la *Loi*. Ces recommandations doivent comprendre un énoncé de travail et une estimation du coût, qui seront soumis à l'approbation de la haute direction;
- recommandera à Destination Canada des manières de se conformer aux exigences en matière de GDI de façon continue tout en assurant son efficacité opérationnelle;
- aidera Destination Canada lors de futurs appels d'offres liés à la GDI qui découlent de recommandations, notamment en l'aidant à définir la portée, à créer un énoncé de travail et à effectuer une évaluation.

Exigences

- Les titres professionnels comme gestionnaire de documents agréé, professionnel de la gouvernance de l'information, professionnel de l'information agréé, ou tout autre titre lié à la GDI, sont un atout.
- Au moins cinq ans d'expérience récente (dans les deux dernières années) en GDI dans une entité publique fédérale (ministère ou société d'État).
- Excellente connaissance de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* et de son application aux institutions du gouvernement fédéral.
- Connaissance de la dernière version de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* et des autres exigences de Bibliothèque et Archives Canada, notamment de l'autorisation pluriinstitutionnelle de disposer de documents (APDD).
- Connaissance suffisante des outils de GDI les plus fréquemment utilisés pour faire des recommandations sur leur utilisation et leurs avantages si nécessaire.
- Expérience en gestion de projet.
- Expérience en gestion du changement.

Exigences supplémentaires

- Fournir des références pour deux ou trois projets comparables.
- Fournir un bref aperçu des ressources.
- Des déplacements et une présence sur place pourraient être nécessaires pour rencontrer les intervenants internes et discuter avec eux des pratiques et des exigences en matière de GDI (collecte d'information).

ANNEXE C – TARIF

Veillez indiquer votre tarif en utilisant le format suivant.

Nom de la ressource	Description des services	Tarif horaire \$ CA*	Nombre estimatif d'heures

* Le tarif horaire doit comprendre tous les frais et exclure les taxes et les frais de déplacement.